



## Extrait du Registre des Délibérations

### DU CONSEIL MUNICIPAL

#### Séance du mercredi 4 avril 2018 à 20 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 29 mars 2018, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

#### Etaient présents :

Danièle Kha, Patrick Tanguy, Cécile Peltier, Marie-Madeleine Bergot, Michel Forget, Eric Alagon, Pascale Douineau, Nadine Constantino, Daniel Le Bras, Gildas Le Bozec, Isabelle Baltus, Gérard Jambou, Stéphanie Mingant, David Le Doussal, Patrick Vaineau, Géraldine Guet, Jean-Pierre Moing, Yvette Metzger, Patrick Vaineau, Cindy Le Hen, Bernard Nedellec, Brigitte Conan, Alain Kerhervé, Martine Brézac, Serge Nilly.

#### Pouvoirs :

Pierrick Le Guirrinec a donné pouvoir à Eric Alagon  
Manuel Pottier a donné pouvoir à Danièle Kha  
Géraldine Chereau a donné pouvoir à Cécile Peltier  
Christophe Couic a donné pouvoir à Stéphanie Mingant  
Soizig Cordroc'h a donné pouvoir à Serge Nilly  
Marc Duhamel a donné pouvoir à Alain Kerhervé  
Yvette Bouguen a donné pouvoir à Martine Brézac

Absent : Erwan Balanant

Nombre de conseillers présents ou représentés : 32

Secrétaire de séance : Gérard Jambou

## **15. PROLONGATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT DE FINANCEMENT DES CONTRATS TERRITORIAUX DE RESTAURATION ET D'ENTRETIEN DES RIVIERES (CTMA) – ANNEE 2017**

### Exposé

En 2009, un programme quinquennal (2009-2013) de restauration et d'entretien de l'Ellé finistérienne, de l'Isole et du Dourdu a été engagé par Quimperlé Communauté, dans le cadre du contrat Ellé 29-Isole-Dourdu, approuvé par le Conseil municipal de Quimperlé, lors de sa séance du 14 mai 2009.

Le dispositif a été reconduit pour la période 2013-2014, puis pour l'année 2015 et enfin pour l'année 2016. La participation moyenne était de 1 c€/m<sup>3</sup>.

Deux nouveaux Contrats Territoriaux Milieux Aquatiques (CTMA) ELLE-ISOLE-LAITA et AVEN-BELON ont été élaborés pour la période 2017-2021.

Il est proposé de reconduire la convention pour l'année 2017.

### ⇒ **Rappel des principes généraux du dispositif**

Les principes généraux de la démarche sont :

- une participation des consommateurs d'eau du territoire au financement local des contrats ;
- un financement des travaux de restauration et d'entretien de cours d'eau via les budgets « eau » des communes ou des syndicats intercommunaux de distribution d'eau ;
- compte tenu des interactions entre les eaux de surface et profondes et par souci de solidarité entre les communes, il est considéré, dans le calcul de la contribution demandée, la totalité de l'eau distribuée sur le territoire de Quimperlé Communauté, quelle qu'en soit l'origine.

### ⇒ **Rappel des modalités de calcul des participations financières**

Les dépenses restant à charge des partenaires locaux, une fois déduites des participations de l'Agence de l'eau, du Conseil régional, du Conseil départemental et des autres partenaires locaux particuliers, sont partagées, au vu des bilans financiers des opérations de restauration-entretien entre, d'une part, Quimperlé Communauté (51 %) et, d'autre part, les régies municipales et syndicats intercommunaux de distribution d'eau potable (49 %).

Participation de chaque régie ou syndicat	=	$\frac{49 \% \text{ des dépenses restant à charge des partenaires locaux}}{\text{Volume total d'eau vendu aux consommateurs}}$	x	Volume vendu par chaque régie ou syndicat
---	---	--	---	---

## ➤ Convention « eau » pour l'année 2017

Sur le plan financier, ce nouvel engagement se fera sur la même base, soit 0,011 €/m<sup>3</sup>/an.

Communes	Prévisionnel	
	Volumes distribués en 2015 (m <sup>3</sup> )	Participation 2017 : 0,011 €/m <sup>3</sup> (valeur exacte : 0,011468 €)
Arzano	53 402	612 €
Bannalec	357 044	4 093 €
Guilligomarc'h	35 747	410 €
Locunolé	52 394	601 €
Mellac - Le Trévoux - Baye (syndicat)	259 797	2 978 €
Querrien	102 292	1 173 €
Quimperlé	1 402 622	16 079 €
Rédéné	122 445	1 404 €
Riec/Bélon - Moëlan/Mer - Clohars-Carnoët (syndicat)	860 705	9 867 €
Scaër	269 574	3 090 €
Saint-Thurien	119 974	1 375 €
Tréméven	89 953	1 031 €
<b>Total</b>	<b>3 725 949</b>	<b>42 714 €</b>

La demande de versement interviendra au second semestre 2018, une fois tous les RPQS validés par les conseils municipaux ou syndicaux.

### Propositions

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver la convention jointe en annexe,
- d'autoriser le Maire à signer cette convention.

Avis de la commissions « eau et lutte contre les inondations » du 29 mars 2018 :

Avis favorable de la Commission « finances, évaluation des politiques publiques et administration générale du 27 mars 2018

PJ : projet de convention

### Décision :

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité**



Le MAIRE,  
**Michaël QUERNEZ**